

Avancées actuelles en Orthophonie : de la Chaire à l'Unité de Recherches. Paradoxalement, l'absence du Département

Nacira ZELLAL

L'Université d'Alger 2 projetterait de faire reconnaître (car il existe dans les faits), le Département d'Orthophonie. Dans aucun pays du monde il n'est *collé* à celui de Psychologie : il s'agit de 02 disciplines à objets et exercices professionnels distincts. Cette régularisation du statut académique de la Chaire est d'ailleurs conforme aux textes réglementaires et à la norme : Historique de la Fondation de la Chaire d'Orthophonie, en ligne. Ce n'est donc là, qu'un *ajustement*, qui permettra à la Chaire de fonctionner *en phase* avec la recherche, notamment à l'heure cruciale du contrôle des programmes devant composer le cursus du futur Département.

Vu l'opacité du fait, je livre, ici, mon expertise, en tant que Fondatrice de l'Orthophonie, dans son métier et ses 03 Cycles des Systèmes classique et LMD.

1. La recherche orthophonique, une fois ses objectifs fixés, sa spécificité validée et la conformité clinique de ses résultats prouvée, se met en phase avec le LMD, au sein de son Département

Issues du besoin en matière de réhabilitation fonctionnelle des diverses pathologies voco-verbales, des avancées de taille ont lieu en Algérie, notamment depuis la création de la Licence LMD d'Orthophonie-2007, généralisée aux autres universités. Plusieurs candidatures à nos Offres LMD, proviennent de l'étranger et le LMD d'Orthophonie est le seul délocalisé à l'étranger, depuis l'indépendance et ce, malgré sa destruction par falsification, à l'Université d'Alger 2. Or, l'enseignement de ce soin est nécessaire vu le nombre de cas d'AVC, principale cause des aphasies, de maladies neuro-dégénératives et leurs corollaires, les troubles de la mémoire, sans compter les cancers laryngés requérant la rééducation par les voix de remplacement (œsophagienne, trachéo-oesophagienne et prothétique) ; le nombre effarant d'enfants en décrochage scolaire ou ayant des troubles cognitifs. En plus, l'implantation cochléaire, chirurgie lourde et onéreuse (350 millions de dinars), n'aura servi à rien sans la prise en charge orthophonique. Le service d'ORL du CHU Mustapha, emploie, à lui seul, 16 orthophonistes, rien que pour ce secteur !

Deux autres ordres de soin émergent : la rééducation neuro-motrice en service de Rééducation Fonctionnelle et les troubles de la résonance en service de Chirurgie Maxillo-Faciale.

La création, au sein des hôpitaux, de ces Unités de soin, qui n'existaient pas avant les années 80, marque l'Apport et la valeur du métier d'Orthophoniste de Santé Publique, lequel pratique aussi son métier au sein des CMP, des EJS, des CPP, des structures scolaires et d'autres services hospitaliers (de Neurologie, de Pédiatrie, de Psychiatrie et d'Endocrinologie). À l'étranger, l'Orthophoniste a aussi un rôle majeur, dans les services de Gériatrie.

Voix, langage, parole et langue sont des paramètres culturels ; le soin y attendant ne peut donc pas être importé. L'élaboration de techniques de soin adaptées explique la création, de par le monde, de Laboratoires de recherches neurolinguistiques et acoustiques, aux moyens de plus en plus sophistiqués. En Algérie, il en existe un seul depuis 2000, promu Unité de Recherches en 2013, avec l'expertise de laquelle, l'Université comptera désormais.

2. Tronc Commun d'Orthophonie en L1+L2-LMD, 02 spécialités en L3 et 10 spécialités possibles, de Master

Les 03 Cycles LMD doivent être théorisés. Les spécialités orthophoniques requièrent, aujourd'hui, leur propre Tronc Commun, du fait que la Licence LMD-2007 a évolué, vu le besoin clinique. La Licence est une formation *généraliste* dans l'ensemble des pathologies orthophoniques.

Comme au Canada (seul pays qui offre 02 spécialités en graduation), en fonction de nos besoins, il est possible de proposer toutefois, au niveau du L3, *02 spécialités* et de réserver au Master, la déclinaison en une dizaine de spécialités de pointe.

L'Offre de Licence LMD, au Tronc Commun d'Orthophonie de 02 ans + 02 spécialités, *Orthophonie* et *Neuropsycholinguistique* en L3, validée à l'internationale, au point qu'une nouvelle Université étrangère en est demandeuse, est mise en ligne. Proposée à mon Université pour habilitation en 2011, elle a disparu, à ce jour. Avec la reconnaissance du Département, ce programme novateur s'imposera donc, de facto.

La Licence offre la connaissance de 10 spécialités, organisées donc, en 02 grands faisceaux de Spécialités en L3, pouvant donner lieu à 10 Masters d'Orthophonie : 1) les *troubles d'acquisition* (0-6 ans) ; 2) les *troubles d'apprentissage* (6 ans à la fin de la vie). Dans le premier cas, il s'agit de *troubles oraux* (le langage) et dans le second, de *troubles écrits* (la langue) ; 3) la recherche en *neuropsychologie* tend, aujourd'hui, à intégrer, les troubles oraux et écrits ; 4) Les *troubles de la parole* (ex. les bégaiements, les fentes palatines), font intervenir aussi bien des techniques de *langage* que des techniques de *langue*. 5) La spécialité *handicap mental* est en plein essor. En France, les parents d'autistes font des manifestations pour l'option orthophonique à la place de celle, psychologique, car l'orthophoniste apprend à l'autiste à s'exprimer et il le scolarise ; 6) Les *troubles de la résonance* ; 7) les *troubles neuro-moteurs* ; 8) La *démutilisation du sourd* crée la spécialité *audiophonologie*, thème d'un master déjà créé à l'Université de Tizi Ouzou ; 9) l'*Orthophonométrie*, enfin, est une spécialité nécessaire en Algérie. C'est la plus technique et donc la plus difficile. Sans compter la justification d'un test par ses objectifs scientifiques, que le chercheur doit aussi développer, adapter un test étranger ne consiste pas en sa traduction. Une méthodologie en est proposée dans les composants du test le « MTA » (Livret théorique). Lister les épreuves d'un test comme résultats d'un mémoire ou d'une thèse est une chose et en réaliser techniquement la mallette avec ses composants, rendue disponible dans un Laboratoire, en est une tout autre. Pour l'heure, depuis l'indépendance, seul le test du « MTA », a fait l'objet d'une telle production. Des initiatives sont aussi réalisées dans le cadre de mémoires de Master dont l'URNOP projette l'édition, sans omettre celle des premiers Logiciels thérapeutiques ; 10) une 10^{ème} spécialité est naissante, la *E-Therapy*, car nous nous alignons sur le progrès technologique international, intégrant le soin orthophonique dans les TIC, lesquelles portent leurs fruits en France et au Canada depuis les années 80. C'est l'objet d'un projet CMEP-Tassili en cours et du Doctorat LMD « Orthophonie – neurosciences cognitives et E-Therapy » (en ligne), proposé le 03-03-2012 à l'U. d'Alger 2, prolongeant en « D » notre « LM », qui, lui aussi, a bizarrement disparu. En fait, une psychosociologue cooptée membre du CSD l'a subtilisé afin de s'auto-attribuer, pour sa promotion en psychologie et non en orthophonie, un tout faux à sa place, sans programme ni laboratoire, prolongeant un master bricolé lui aussi, sans spécialité. Cette fraude inédite est signalée aux autorités.

3. Qui donc, de ce fait, peut prétendre au statut d'enseignant-spécialiste en Orthophonie ?

Bien que nos Arrêtés ministériels de nomination spécifient nos spécialités de grade, les administrateurs n'en tiennent pas compte, à titre exceptionnel, pour l'Orthophonie. C'est un

mystère ! Je dois donc leur clarifier ce qu'est un spécialiste en Orthophonie, afin qu'ils voient leur position, à l'origine d'incommensurables dégâts.

Comme en Médecine pour le soin de la maladie, l'enseignement-recherche-pratique en Orthophonie pour le soin voco-verbal est fait de : la description-classification des troubles (sémiologie) + de leurs explications-thèses thérapeutiques (causes) + de leur Rééducation + de leur Prévention.

Le tout est précédé des modules prérequis, faciles donc à déduire : les UE biologie, psychologie cognitive, phonétique, linguistique, composant un Tronc Commun de 02 ans, *fondamentalement orienté vers la spécificité du soin Orthophonique.*

Ainsi, l'enseignant spécialisé en Orthophonie n'est habilité à enseigner cette discipline que s'il a produit soit 1) un nouveau test concrétisé en une mallette ; soit 2) une nouvelle description-classification des traits diagnostiques d'un trouble orthophonique ; soit 3) un nouveau Protocole de Rééducation ou de Prévention (d'un trouble).

Mais comme à l'U. d'Alger 2, le spécialiste est écarté de la décision, l'expertise en est de facto, totalement faussée. C'est pourquoi, l'exemple du profil du spécialiste ci-dessus décrit, doit être donné d'abord, par le Responsable auto-proclamé de mes Offres par détournement sans les comprendre, d'où leur contrefaçon due à l'ingérence de l'administratif dans le pédagogique. Le charlatanisme, exercice illégal de la médecine sera donc jugé et sanctionné par la loi, en application de la Charte d'Éthique et de Déontologie d'avril 2010.

4. La formation au sein des Départements d'Orthophonie

Dans le monde entier, c'est un enseignement universitaire d'au moins bacc. plus 04. Le Département d'Orthophonie est rattaché aux Facultés de Médecine comme en Europe et en pays anglo-saxons ou aux Facultés de Sciences Humaines comme en Algérie, en Russie, en Belgique. En Suisse, pays de Piaget, la Licence n'existe qu'aux Universités de Genève et de Neuchâtel et seule l'Université de Neuchâtel compte la Post-Graduation et le Doctorat, depuis 2003. En France, le Master d'Orthophonie n'a été créé qu'en 2012, pour permettre l'accès au Doctorat. L'Algérie a créé la Post-Graduation en 1987 et le Doctorat en 1995. Le premier projet de recherche orthophonique algérien a été agréé en 1988.

Au Canada le Doctorat *ès Sciences Biologiques – Option Orthophonie ou Audiophonologie*, produit le corps d'enseignants spécialisé en Orthophonie, depuis les années 60. L'*Ordre des Orthophonistes* au Canada, contrôle les programmes et surtout les *Stages*. Livrée à l'administration, la gestion des stages à Alger 2, est catastrophique !

Le n° 10 de la Revue *Sciences de l'Homme*, en ligne, présente les programmes d'enseignement d'Orthophonie dans le monde et le n° 11 renferme les cursus fondés en Algérie, brevetés à l'ONDA en vue du contrôle de leur plagiat par détournement au nom de non spécialistes, dans mon Université, depuis l'année 2008.

N.B./ La traduction en langue arabe, du nom de cette discipline par translittération, communément admise depuis 36 ans : « Orthophonia » (comme « proutoun »), s'impose. Celle qui est proposée par des administrateurs, dans le Décret n° 37 du 2-06-1987, est incohérente. Le ministère est donc interpellé pour que soit corrigée cette erreur. D'ailleurs, l'Arrêté n° 490 du 05/12/2003, de complètement du nom du Département de PSE sous la forme Département de PSEO, adopte la translittération.

Ainsi donc, la Chaire d'Orthophonie existe, le métier, la Post-Graduation-Doctorat et l'URNOP aussi, mais jusque-là, sans Département ! Sa reconnaissance par Alger 2 est donc justice rendue, remettra les pendules à l'heure et mettra enfin à nu les auteurs des faux et usages de faux au niveau du LMD depuis 2008.

Par l'URNOP, nous renforçons *la création de puissantes, de plus en plus pointues technologies, qui, spécifiquement orthophoniques, soient directement utilisables en milieu cliniques*. Ceci maintiendra les amateurs enfermés dans *le général* et écartera de la Chaire ces égarés, qui tentent de m'en écarter, fantasmant m'en enlever « par décret » Paternité et Parcours d'un Capital-Apport, de 35 ans.